

L'élaboration du Contrat de Pays Du Val de Lorraine



Pays de préfiguration en 1995, Pays constaté par la CDCI en 1997, Pays reconnu par la CRADT du 7 janvier 2002 et par arrêté préfectoral du 04 mars 2002, le Val de Lorraine [signe, aujourd'hui](#), avec l'Etat, la Région Lorraine et le Département de Meurthe et Moselle, un Contrat de Pays.

“Le Val de Lorraine, territoire de Projet”

Une stratégie ... concertée

Le Conseil de Pays du Val de Lorraine présente, dans son organisation, l'originalité de réunir au sein de son conseil de développement des élus, des chefs d'entreprises et des responsables associatifs, répartis dans les 3 collèges que compte l'exécutif du Conseil de développement, à savoir :

- Le Collège « Elus »
- Le Collège « Entreprises – Socio-économiques »

- Le Collège « Cadre de vie – formation » Ensemble, ils participent à la définition et à la mise en œuvre d'un projet concret de développement du territoire.

Cette particularité se retrouve, par ailleurs, dans le choix de la structure juridique portant le Pays, à savoir le GIP (groupement d'intérêt Public) de développement local.

Choisi car mieux adapté aux dynamiques

de projets et permettant de poursuivre cette implication conjointe des élus et autres acteurs du territoire, il permet à des personnes morales, comme le Conseil de Pays, d'y siéger.

Les objectifs à 15 ans

Les objectifs à 15 ans du Val de Lorraine sont ceux dégagés à l'occasion de l'élaboration de la Charte du Pays du Val de Lorraine et qui y figurent comme principes fondateurs, à savoir :

- Soutenir et susciter les activités génératrices d'emplois dans le secteur des entreprises comme dans celui des services, et exploiter dans les projets toutes les opportunités d'insertion professionnelle, notamment en faveur des jeunes et des publics les plus en difficulté
- Conforter et améliorer le cadre et les conditions de vie des populations du Val de Lorraine par des choix d'aménagement durable de l'espace cohérents et respec-

tueux de l'environnement et en favorisant le développement des services (à vocation sociale, culturelle ou sportive), ou en facilitant l'accès pour le plus grand nombre

- **Développer la cohérence et la solidarité entre les composantes territoriales et entre les acteurs du Val de Lorraine**
- **Favoriser la participation des populations du Val de Lorraine au projet et à la dynamique du territoire**
- **Préciser et affirmer l'identité et le rôle du Val de Lorraine au cœur du sillon lorrain et du système métropolitain Nancy-Metz.**

Leur mise en œuvre repose sur une stratégie concertée qui présente 5 grands axes de développement.

Afin de préparer la signature du futur Contrat de Pays, un travail collectif de réflexion a très tôt été engagé pour réfléchir à la forme de cette actualisation, et un appel à projets a été lancé dès 2001, à l'ensemble de partenaires, afin d'en préciser le contenu.

Ce travail a abouti, à la présentation, lors de l'Assemblée Générale du Conseil de Pays du Val de Lorraine, de juin 2001, d'un premier document, « **la plate forme de négociation** ». Son objectif était d'élaborer, en vue de la négociation du contrat de pays, un document synthétique présentant la démarche poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de Pays, et son articulation avec les orientations stratégiques du développement lorrain, définies dans le 4^e contrat de plan Etat – Région et dans le Projet Lorrain 2000-2006.

La plate-forme déclinait ainsi les enjeux du Val de Lorraine à travers,

- des « Actions Structurantes », actions et chantiers concourant à renforcer, aux yeux des forces vives du Val de Lorraine, l'image, le dynamisme et le rôle de notre Pays dans le développement d'une Lorraine plus forte et plus solidaire,
- et des « Actions de proximité », reprenant l'ensemble des actions courantes et / ou de proximité du Pays, respectueuses des principes de solidarité et de cohésion prévalant à l'action des hommes et des femmes qui vivent et travaillent dans cet espace.

Le Contrat de Pays définitif tel qu'il a été voulu par les acteurs du Val de Lorraine est un document, qui, à partir d'un diagnostic et de la définition d'objectifs à 15

ans, met en œuvre la stratégie du Pays, au travers d'un programme pluriannuel d'actions, sous différentes maîtrises d'ouvrages, communales, intercommunales, privées, associatives ou de Pays, contribuant à la richesse de l'action en faveur du Pays du Val de Lorraine.

Ceux-ci se posent en termes de cohésion territoriale, économique, sociale et environnementale. Certes il existe de très fortes convergences d'intérêt qui fondent le Pays, résultant de l'appartenance à une même vallée et à une même culture industrielle, mais le Val de Lorraine est aussi composé de sous-ensembles aux caractéristiques très différentes, de par leurs vocations, fonctions et organisations propres.

Les enjeux communs qui se sont dégagés, et ont été validés par les acteurs locaux lors de l'adoption de la Charte, concernent : la création d'activités et d'emplois, la réduction de la précarité et de l'exclusion professionnelle, l'aménagement durable de l'espace, le développement des services à la population, la rénovation des sites urbains difficiles ou dégradés.

Ils s'inscrivent dans une perspective plus globale de renforcement de :

- **la cohésion et la diversité territoriale du Pays**, entre les zones urbaines de Pont-à-Mousson, du Bassin de Pompey et des secteurs de Dieulouard et Pagny sur Moselle, et le secteur rural situé en périphérie de celles-ci, tout en les inscrivant dans les aires d'influence de Nancy et Metz,

- **la cohésion sociale du Pays**, souvent mise à l'épreuve dans certaines villes du Val de Lorraine et pour lesquelles une politique de réhabilitation de l'habitat et du cadre urbain doit être poursuivie.

- **La cohésion économique** par un effort en terme de développement des activités et de l'emploi et de résorption de la précarité et de l'exclusion professionnelle.

A l'évidence les enjeux régionaux et locaux sont complémentaires.

Le Val de Lorraine a souhaité, en conséquence, se doter d'un projet s'inscrivant explicitement dans la mise en œuvre d'une stratégie régionale concertée avec le Département, la Région et l'Etat, ainsi bien sûr qu'avec les territoires voisins, territoires ruraux et agglomérations de Nancy et Metz.

Une stratégie de développement déclinée en 5 axes

La politique de Développement pour l'Emploi

Territoire caractérisé par un tissu économique en rapide développement, le Val de Lorraine a réussi à surmonter les difficiles mutations auxquelles il a été confronté, pour se tourner vers des techniques innovantes en matière de production industrielle ou encore en développant un secteur important, celui de la logistique. Le secteur tertiaire, et notamment les activités du tourisme et des loisirs, bien qu'en bonne progression, reste insuffisamment développé. On note par ailleurs la persistance d'un nombre important de personnes durablement à la recherche d'un emploi.

L'objectif est clairement affirmé : il s'agit de soutenir et susciter les activités génératrices d'emplois dans le secteur des entreprises comme dans celui des services, et exploiter dans les projets toutes les opportunités d'insertion professionnelle, notamment en faveur des jeunes et des publics les plus en difficulté.

En matière de développement économique, le plan d'actions vise à **faire du Val de Lorraine un territoire productif local**, en insistant dans un premier temps sur les quatre thématiques suivantes :

- *la structuration des acteurs économiques*, qui comprendra une aide à la **mise en réseau des chefs d'entreprise du Val de Lorraine** (Val de Lorraine Entreprendre), et le soutien à la valorisation du territoire au travers de démarches de **promotion de ce dernier et de ses savoir-faire**, ou encore de **mise en place de démarches qualité sur les zones d'activité** (signalisation, accueil, offre de services etc.)

- *le soutien à la mise en place d'une politique dynamique du marché du travail*, notamment par la mise en œuvre d'une **Gestion Partenariale et territoriale de l'Emploi et des Compétences**

- *le renforcement de l'offre de services en matière de « création et suivi »* des entreprises, nécessitant à la fois sa **structuration**, ainsi que la mise en place d'une **pépinière de Pays**, dont l'action serait relayée, dans les bassins, par **des pépinières multi-sites**

- *le développement de l'offre immobilière et foncière* pour les entreprises, par des opérations telles que le programme **Cit'entreprises** porté par la Communauté de communes du Bassin de Pompey, l'important chantier de la **reconversion du site de l'ex-IRET** à Bellefontaine (commune de Champigneulle).

Second volet de cette politique économique : l'accès à l'emploi. Première priorité des acteurs du Val de Lorraine, l'objectif est ici de conduire une politique globale et concertée visant à la fois à répondre aux besoins des entreprises et des habitants et par là même aux ambitions du territoire, en mettant l'accent également sur les problèmes d'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Dernière thématique d'intervention, le tourisme.

Bénéficiant d'atouts importants, tant patrimonial, que naturel, le Val de Lorraine a souhaité faire de leur valorisation un axe fort de sa politique de développement, en faveur d'un

secteur, qui au-delà de l'aspect « vitrine », constitue un vivier d'emplois qui n'est pas à négliger.

Les pistes d'actions repérées concernent deux volets :

- **le renforcement de l'attractivité touristique du Pays**, par l'augmentation de l'offre touristique et la valorisation des sites ou monuments (Abbaye des Prémontrés, Château Corbin) les plus exceptionnels.

Il s'agit de développer les actions portant sur le **tourisme fluvial**, avec des opérations comme celles intéressant les ports de Pont-à-Mousson et de Liverdun, les Boucles de la Moselle, ou encore la création d'une base de loisirs sur le bassin de Pont-à-Mousson.

De soutenir les programmes autour du tourisme de mémoire (industrielle et scientifique), dont ceux visant à construire une **mémoire industrielle collective** (communes de Pompey, Jeandelaincourt et Pont-à-Mousson).

L'accent sera également mis sur la réalisation, dans le cadre du projet **Vélo route-Voies vertes**, d'une piste cyclable entre Pagny et Champigneulle, et de leurs déclinaisons locales, ou la réhabilitation de la voie ferrée entre Custines et Nomeny,

- **la structuration de l'offre et de la commercialisation**, via notamment la mise en place d'opérations de promotion portées par un office de tourisme de Pays.

L'espace Val de Lorraine se caractérise :

- par une urbanisation, qui, héritée de l'histoire industrielle des bassins qui le constituent, doit aujourd'hui se renouveler face aux nouveaux enjeux de l'habitat (fortes tensions notamment dans le domaine de l'offre de logements de par le positionnement stratégique – A31, espace intermédiaire entre les deux grandes agglomérations de Nancy et Metz ; vieillissement du parc existant...) et du cadre de vie,
- par la grande richesse des espaces naturels et des paysages qui le composent et qu'il convient de préserver et d'articuler avec les aménagements (infrastructures ou urbanisation) rendus nécessaires par le développement de ce territoire.

Le Pays bénéficie, dans le cadre de la mise en œuvre de cette thématique, d'un outil d'expertise, de conseil et de formation essentiel, l'**ADEVAL**.

Il convient de le conforter afin de lui permettre de poursuivre son accompagnement en faveur des acteurs dans leurs projets d'aménagements, d'urbanisme et de valorisation des paysages.

Trois chantiers importants ont été mis en perspective :

- une politique des transports confirmant l'intermodalité et assurant la continuité entre le rural et l'urbain,
- un soutien constant aux initiatives visant à qualifier l'espace et le cadre de vie,

comme les opérations de requalification des entrées de villes, situées sur des axes majeurs, ou encore, en matière d'habitat, la réhabilitation des espaces dégradés – les friches (programme de réaménagement de la SUTE à Pont-à-Mousson), la restauration du patrimoine industriel (cités ouvrières de Pagny et Pompey),

- la poursuite des opérations de préservation et de valorisation des sites et espaces naturels, comme ceux de Prény et de Mousson.

La politique des Services à la Population et la politique de la Ville

Le regain d'intérêt, pour nos secteurs ruraux, d'une population urbaine à la recherche d'une qualité de vie, a entraîné une demande croissante de services, publics, culturels ou sportifs.

Par ailleurs des disparités existent, sur l'ensemble du Val de Lorraine, dans l'accès à ceux aujourd'hui en place.

La capacité du Pays à relever ce double défi se mesurera aux investissements réalisés afin de qualifier l'offre existante ou de la créer là où elle n'existe pas encore.

A ce titre plusieurs types d'actions ont été retenus comme essentiels :

- **celles visant à qualifier donc cette offre**, en lui donnant notamment une dimension de Pays : modernisation/création d'équipements à vocation culturelle ou sportive, dont la modernisation du TGP à Frouard, du centre PABLO PICASSO à Blénod les Pont-à-Mousson ou encore du gymnase de Pont-à-Mousson, ou en soutenant des événements culturels de Pays : Festival du Conte et Val de Lorraine Classic, ou en la coordonnant (en l'organisant sur les territoires), via les projets éducatifs locaux ou le GESVAL pour la professionnalisation de ces services,

- celles visant à **augmenter l'accès** à cette offre notamment en faveur des jeunes : palettes culturelles et sportives, ou encore des personnes à mobilité réduite,

- **le soutien, enfin, à l'animation et aux projets** conduits dans le cadre de la politique de la ville mise en œuvre par le Pays au profit des communes de Blénod, Champigneulle, Dieulouard, Frouard, Liverdun, Pont-à-Mousson, Pagny, Pompey.

Elle repose pour l'essentiel, sur le Conseil de Pays, ainsi que sur son agence d'urbanisme et d'aménagement, l'ADEVAL, qui doivent être à même :

- de conseiller efficacement car ils possèdent une vue fine du développement de ce territoire et de veiller à la cohérence des politiques mises en oeuvre
- de participer à la vie locale en permettant une mutualisation des besoins, une mise en réseau des acteurs, en soutenant des manifestations ...

Il s'agit, plus particulièrement, pour le Conseil de Pays, de conduire ses principales missions de :

- diagnostic, conseil et expertise,
- conduite de projets, ingénierie administrative, appui technique,
- soutien à l'organisation de manifestations, mise en réseau,
- sensibilisation et formation des acteurs
- mobilisation de subventions,
- évaluation des actions.

Aujourd'hui, le Conseil de Pays s'appuie, pour remplir ses différentes missions, sur :

- des instances exécutives, Conseil d'administration et Bureau, rassemblant des membres issus des 3 collèges « élus », « socio-économiques » et « cadre de vie », et définissant les orientations stratégiques relatives à l'avenir du Pays,
- le travail réalisé au sein de ses commissions permanentes, ou de leurs groupes de travail propres, réunissant eux aussi des acteurs de tous horizons, élus, associatifs ou représentants du monde socio-économiques
- son équipe technique de 16 personnes (dont 12 agents de développement).

L'objectif pour les années à venir, est de conforter la capacité d'ingénierie du Pays, afin de lui permettre:

- de poursuivre ses missions de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation du projet du Pays du Val de Lorraine

- et de développer sa politique de communication et d'animation au service du territoire.

Le GIP de développement local est le garant de l'exécution du projet de Pays, il a ainsi, pour missions essentielles la gestion du contrat de Pays, dont son suivi administratif et financier, ainsi que son évaluation.